

Nicolas DOUZAIN-DIDIER

Délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB)

6 rue François 1^{er} – 75008 PARIS

nicolas.douzain@fnbois.com

Tel : 01 56 69 52 00

Port : 06 07 78 73 52

www.fnbois.com

Madame

Élisabeth BORNE

Première ministre

*Hôtel de Matignon, 57, rue de
Varenne 75700 Paris*

Paris, le 26 septembre 2023,

Madame la Première ministre,

Je me permets de vous écrire en ma qualité de Délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB), afin de vous alerter sur la mise en application de la filière de Responsabilité élargie des producteurs pour les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).

À l'heure de la planification écologique, et alors que votre Gouvernement promeut une progression de 50% des volumes de bois pour le bâtiment à l'horizon 2035 et la valorisation des forêts françaises, la mise en œuvre de la filière REP PMCB crée une distorsion de concurrence entre matériaux de construction au détriment du bois et biosourcé. De surcroît, la mise en place de cette REP génère des distorsions de concurrence avec les produits importés, la France étant mieux-disante que le reste de l'Union européenne.

En effet, le montant de l'éco-contribution entre tous les acteurs des éco-organismes, sur la base du cahier des charges, va entamer une montée en charge, à partir de 2024 et jusqu'à 2027, insupportable pour la filière bois. L'effet prix généré par cet accroissement des barèmes de l'éco-organisme entraînera logiquement une préférence pour le béton et l'acier, envoyant un signal incohérent avec les objectifs de décarbonation du secteur du bâtiment. En effet, le coût de traitement des déchets du bâtiment dans la REP PMCB est de 23€ pour le bois et 3,5€ seulement pour le béton.

L'erreur originelle réside dans l'avis aux producteurs, édicté le 10 décembre 2022. Cet avis aux producteurs, initié par la DGPR et l'ancien conseiller économie circulaire de votre ministre de la Transition écologique, a fait fi des préconisations pertinentes de l'ADEME. En effet, l'ADEME avait plaidé pour que le contributeur soit le dernier acteur industriel ayant transformé ou assemblé les produits et matériaux avant-vente. Or, ce sont les industriels de la première transformation (scieurs, trancheurs, dérouleurs de bois) qui devront s'acquitter de l'écocontribution, qui ressemble de plus en plus à une deuxième TVA, alors même qu'ils subissent déjà les frais d'une conjoncture économique difficile.

Compte tenu de la faible recouvrabilité des éco-contributions, et des comportements de free-riding constatés au sein des quatre éco-organismes agréés, il serait profitable, à la fois pour le ministère de la Transition écologique, qui exerce la tutelle sur tous les éco-organismes (loi AGECE 2020), ainsi que pour le ministère délégué chargé de l'Industrie, de restaurer des conditions loyales sur le marché, tout en rappelant aux industriels qu'ils doivent s'acquitter sans ambages de cette nouvelle contribution environnementale.

Au travers de plusieurs échanges avec le cabinet du ministre de la Transition écologique, ainsi qu'avec la DGPR, nous comprenons que la position de votre Gouvernement est, pour l'instant, de ne pas revenir sur l'architecture de cet avis aux producteurs de 2022. Néanmoins, mes adhérents et moi-même en

appelons à votre bon sens et vous demandons instamment de bien vouloir faire amender cet avis aux producteurs afin d'apaiser l'ensemble de la filière. Cela nous permettra par ailleurs d'éviter de porter devant la justice administrative le caractère irrationnel de la rédaction de cet avis.

Je sais votre attachement à la décarbonation du secteur du bâtiment. Nous la partageons sincèrement, à vos côtés. C'est la raison pour laquelle nous nous tenons à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos équipes afin de convenir d'une rencontre pour dessiner l'avenir de la filière bois, ensemble.

En vous priant d'agréer, Madame la Première ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le Délégué général de la Fédération nationale du bois (FNB),
Nicolas DOUZAIN-DIDIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large, loopy flourish that loops back over the end of the stroke.